

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

PLAN DE COURS

DÉPARTEMENT : ÉDUCATION PHYSIQUE

NOM DU COURS : ENSEMBLE III: VOLLEY-BALL

PROFESSEUR (S) : GROUPE DE PROFESSEURS

SESSION HIVER 2002

Note : L'usage épïcène du masculin dans ce texte est une forme neutre : il ne vise qu'une meilleure lisibilité du texte et ne comporte aucun caractère discriminatoire à l'égard des personnes de sexe féminin.

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Intentions éducatives en éducation physique

L'éducation physique, obligatoire à l'enseignement collégial, est centrée sur les éléments de formation favorisant chez l'étudiant la capacité de prendre en charge sa condition physique de façon autonome et responsable. Dans cette perspective, un accent particulier est mis sur la relation entre les habitudes de vie et la santé et sur l'exploration de diverses activités physiques pouvant être pratiquées par l'étudiant à court et à long terme.

1.2 Orientations de la formation générale en éducation physique au collégial

1.2.1 Thématique de la formation générale commune en éducation physique

La valorisation des habitudes de vie génératrice de santé et celle de l'activité physique pratiquée de façon régulière et autonome en particulier.

1.2.2 But général de la formation générale commune en éducation physique

Développer les habitudes favorables à la santé.

1.2.3 Buts particuliers de la formation générale commune en éducation physique

Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisent la santé.

Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.

Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

1.3 Contribution de l'éducation physique à la formation générale

La formation offerte en éducation physique s'harmonise avec les objectifs d'une formation générale qui vise à faire acquérir les compétences personnelles nécessaires à une intégration dynamique dans la société. L'éducation physique contribue à fournir les habiletés, les connaissances et les attitudes qui sont caractéristiques d'une bonne formation générale et nécessaires à quiconque veut être un citoyen lucide et actif dans la société d'aujourd'hui.

1.4 Un processus favorisant la responsabilité

Les cours d'éducation physique font vivre à l'étudiant une expérience qui lui permet de comprendre que l'activité physique pratiquée avec régularité constitue le meilleur moyen de s'épanouir physiquement, psychologiquement et socialement, donc d'agir sur son bien-être et sa qualité de vie.

Apprendre à intégrer l'activité physique à ses occupations professionnelles et familiales, puis à ses loisirs, développe chez l'individu le potentiel nécessaire pour acquérir la capacité à prendre en charge sa santé. La motivation qui incite à adopter de bonnes habitudes de vie peut être développée à l'aide d'expériences concrètes planifiées en conséquence.

1.5 Cadre général de formation

Les cours offerts par le département d'éducation physique sont partagés en trois ensembles (voir paragraphe 1.2.3 de ce document).

Pour obtenir les trois unités en éducation physique, l'étudiant devra réussir un cours de chacun des ensembles. Il n'y a pas de préalables aux cours des ensembles I et II. Par contre, la réussite des ensembles I et II est préalable à l'ensemble III.

L'acquisition des compétences en éducation physique est facilitée par la possibilité pour l'étudiant de choisir parmi un éventail d'activités physiques pertinentes.

La consolidation des apprentissages s'appuie sur la pratique personnelle régulière.

2.0 OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ENSEMBLE IV

L'étudiant aura la capacité d'appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique lui permettant de trouver plaisir et valorisation dans cette pratique.

2.1 Renseignements liés à la pondération 0-2-1 :

0 = temps hebdomadaire consacré à des cours théoriques.

2 = temps hebdomadaire consacré à la pratique encadrée d'une ou de diverses formes d'activités physiques.

1 = temps hebdomadaire consacré à du travail personnel.

Concrètement, pour le cours de l'ensemble IV - **Volley-ball**, cette pondération représente une rencontre laboratoire hebdomadaire de 2 périodes de 50 minutes et l'équivalent d'une période de travail personnel chaque semaine.

3.0 ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

3.1 Objectifs personnels

Suite au relevé et à l'évaluation de ses habiletés et attitudes, à l'identification de ses besoins, attentes et capacités d'apprentissage, l'étudiant formulera des objectifs personnels relatifs aux habiletés et attitudes requises par l'activité pratiquée en y mentionnant les moyens pour atteindre ses objectifs.

3.2 Appliquer les règles propres à l'activité physique pratiquée

3.2.1 L'étudiant devra identifier les règles inhérentes à l'activité pratiquée, les respecter et les mettre en application (y compris les règles de sécurité).

3.3 Évaluer l'évolution de ses habiletés motrices dans la pratique de l'activité *Volley-ball*

3.3.1 L'étudiant évaluera périodiquement ses habiletés motrices.

3.3.2 L'étudiant interprétera les progrès réalisés et les difficultés rencontrées.

3.3.3 L'étudiant ajustera ses objectifs personnels de façon périodique et pertinente.

3.3.4 Amélioration sensible des habiletés motrices et des attitudes exigées par l'activité.

4.0 POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

4.1 Présences au cours

Conformément à la Politique d'évaluation des apprentissages (P.I.É.A.) du collège Édouard-Montpetit, la présence au cours est obligatoire. L'étudiant ne peut s'absenter à plus de deux cours de deux heures ou quatre cours d'une heure. Le professeur favorisera si possible le rattrapage dans le cas où un étudiant dépasserait la limite permise pour des raisons graves.

4.2 Niveau d'engagement

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (pour sa sécurité et celle des autres) ou insuffisant (au niveau participation) pourra être une cause de renvoi du cours. Une absence sera alors enregistrée pour l'étudiant concerné.

4.3 Politique de valorisation de la langue française

L'étudiant doit présenter ses travaux en un français correct. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Les retards à remettre les travaux peuvent alors être soumis aux pénalités prévues dans les politiques des départements. (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, approuvé le 7 février 1995.)

5.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES

5.1 Tenue vestimentaire

L'étudiant doit porter un costume qui lui permette une pratique confortable et sécuritaire pour lui et ses partenaires. Cette tenue exclut la casquette, les bijoux, les montres, etc. Ces accessoires pouvant être à l'origine de blessures. Les chaussures de sport sont obligatoires. Dans une perspective de prévention, le port de genouillères est recommandé.

5.2 Modalités de reprise d'un cours

L'étudiant qui doit s'absenter pour un motif sérieux pourra reprendre le cours manqué en autant que ce soit dans la même semaine. C'est le professeur qui autorise la reprise d'un cours à la demande de l'étudiant qui doit lui indiquer (à l'avance lorsque c'est possible) la raison de l'absence.

5.3 Notes de cours obligatoires

À déterminer - Texte coop # 22 974

5.4 Remise des travaux

La pénalité prévue pour les travaux remis en retard est de 10% de la valeur de l'épreuve, par jour de retard, telle qu'indiquée à la section 6 de ce document.

5.5. Attitude de base

Dans le cadre du cours de volley-ball, le défaut de démontrer l'attitude de base, **telle que définie dans le plan de cours**, correspond à un niveau d'engagement inacceptable. Ref. 42

6.0 ÉVALUATION SOMMATIVE

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES	Modalités d'évaluation				
	* 1	* 2	* 3	* 4	* 5
6.1 Formulation d'objectifs personnels (accessibles, stimulants, réalistes, spécifiques, mesurables et situés dans le temps) relatifs à des habilités et à des attitudes requises par l'activité physique pratiquée / Volley-ball	✓				
6.2 Application des règles propres à l'activité physique pratique / Volley-ball		✓			
6.3 Évaluation de l'évolution de ses habilités motrices dans la pratique de l'activité physique / Volley-ball					
6.3.1 Évaluation périodique de ses habilités			✓	✓	
6.3.2 Interprétation des difficultés rencontrées et du progrès accompli.			✓	✓	
6.3.3 Évaluation périodique de l'atteinte des objectifs				✓	✓
6.3.4 Ajustement de ses objectifs en fonction de son évaluation	✓				
TOTAL	20%	20%	20%	20%	20%

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION

* Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 en tête de colonnes du tableau représentent les 4 modalités d'évaluation suivantes :

1 Évaluation de la capacité de l'élève à identifier ses principaux besoins d'apprentissage (compétence 6.1). Valeur : 20 points accordés lorsque l'étudiant a complété dans la première moitié de la session les 4 premières fiches d'évaluation de *Cahier du participant*. Fiche de développement des habiletés techniques.

- *Attitude de base*
- *Communication*
- *Passe*
- *Manchette*

2 Examens théoriques : un total de 20% représente le degré de compréhension des règles du jeu et des règles d'organisation tactique et technique propres au volley-ball (compétence 6.2).

- Un examen au 7^e cours
- Un examen au 15^e cours

- 3 La fiche d'observation *Synthèse en jeu* permettra d'évaluer la capacité de l'étudiant à identifier ses points forts et ses points faibles en jeu (compétence 6.3). La note sur 20 est déterminée d'une part (10 points) en fonction d'un degré de correspondance entre les observations de l'étudiant et celles du professeur, et d'autre part (10 points), par l'observation du professeur.
- 4 Évaluation du degré d'atteinte des objectifs personnels d'habiletés motrices propres à chaque étudiant (compétence 6.3). Valeur : 20 points selon les résultats obtenus au deuxième ou troisième *Test Passe-Manchette*. Fiche de progression individuelle.
- 5 Évaluation du degré d'atteinte des objectifs d'habiletés et d'attitudes collectives (compétence 6.3). Valeur : 20 points répartis de la façon suivante :

20 points Pour les résultats obtenus par l'équipe dans l'épreuve du match-examen.

NOTE A : Compte tenu de l'énoncé de la compétence de l'ensemble II, l'étudiant qui sera dans l'impossibilité de démontrer une amélioration de son efficacité dans l'activité obtiendra la mention Échec .

NOTE B : L'étudiant doit utiliser la terminologie propre à l'activité dans ses travaux. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans le plan de cours.

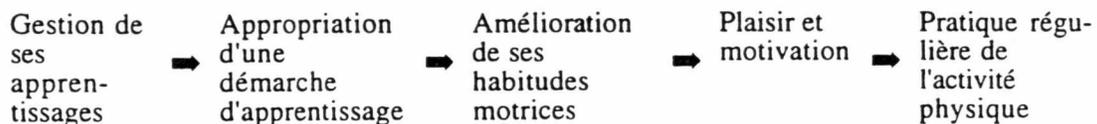
8.0 RÉVISION DE NOTE ET MENTION AU BULLETIN

Une des trois mentions suivantes apparaîtra au bulletin soit : la note finale obtenue, **IN** (incomplet) ou **EC** (échec) et cela en conformité avec les articles 4.12.1 et 4.12.2 de la P.I.E.A. (voir votre agenda étudiant)

L'étudiant insatisfait de sa note pourra en demander la révision conformément à l'article 4.8 de la P.I.E.A. (voir votre agenda étudiant)

9.0 MÉTHODOLOGIE

Les cours de l'ensemble IV (ici, par le volley-ball) se caractérisent par la participation de l'étudiant à la gestion de ses apprentissages favorisant chez lui l'appropriation d'une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique et le développement de la motivation nécessaire pour la pratique régulière de l'activité physique en général.



Le cours Ensemble IV par le volley-ball est un laboratoire présentant un ensemble de situations et d'activités (éducatives, exercices, jeu, test, observation, capsule théorique, retour sur le jeu) devant aider le participant à identifier ses besoins d'apprentissage, à se fixer des objectifs et à choisir les moyens pour les atteindre et en mesurer l'atteinte dans la perspective d'une participation stimulante et valorisante à une activité physique, ici un sport collectif, le volley-ball.

La démarche proposée permettra à l'étudiant de développer progressivement une juste perception des habiletés et des attitudes requises par l'activité (attention, vigilance, anticipation, coopération, communication, courage, détermination, détente, agilité, coordination, effort, intensité, fair-play) de même qu'une juste perception de ses besoins d'apprentissage lesquels devront être au coeur d'une démarche personnelle et responsable encadrée par le professeur.

10.0 CONTENU

Le cours propose une progression dynamique dans laquelle s'insèrent les différents éléments du contenu disciplinaire et l'apprentissage des habiletés et des attitudes requises pour la pratique de l'activité, c'est-à-dire :

- Savoir :
- les règles du jeu
 - l'organisation collective selon les phases de jeu
 - attaque : système 6-0 et 4-2
 - défense : formation en V
 - réception de service : formation W
- Savoir-faire :
- contrôle du ballon : passe, manchette, service, smash
 - contrôle de ses déplacements dans l'espace de jeu en fonction de l'organisation collective
 - choix d'actions appropriées dans la construction d'attaque
- Savoir-être :
- attitude de base / état d'alerte
 - communication d'usage
 - coopération